

Financement pour les centrales à charbon en Pologne – une menace actuelle et future pour la santé



Publié Octobre 2015

La Pologne est le neuvième plus grand pays de l'UE, et la plus grande économie en Europe orientale. Bien que le pays ait connu une modernisation dans de nombreux domaines, son secteur énergétique est encore fortement dépendant des combustibles fossiles, avec jusqu'à 85 pour cent de son électricité actuelle produite à partir de charbon (1). Un grand nombre de ces centrales à charbon sont aujourd'hui vieilles et inefficaces, produisant seulement environ 30 pour cent d'énergie électrique par rapport à l'énergie brûlée dans le charbon.

Cette dépendance au charbon implique également un lourd coût en matière de santé, car les centrales à charbon existantes sont une source importante d'émissions de pollution dans l'air. Selon le Centre national polonais pour l'équilibrage et la gestion des émissions (KOBIZE), les centrales à charbon sont responsables de 11 pour cent des émissions de poussière primaires PM2.5, de 51 pour cent des émissions de dioxyde de soufre (SO2) et de 31 pour cent des émissions d'oxydes d'azote (NOx) (2). En fait, la contribution du secteur du charbon à la pollution aux particules est encore plus importante, car le SO2 et le NOx émis se convertissent en PM supplémentaires par le biais d'autres processus chimiques dans l'atmosphère (la soi-disant PM secondaire). Ces émissions se rajoutent à la pollution générée par le chauffage domestique, les transports, l'agriculture, et d'autres sources, faisant de la Pologne le pays avec l'une des pires qualités de l'air en Europe. Un rapport récent de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE) estime que les coûts de santé résultant de la pollution de l'air correspondent à 20 pour cent du PIB de la Pologne (3). Ces coûts sont même encore plus élevés, car les coûts inhérents aux soins de santé et la perte de productivité des travailleurs ne sont pas pris en compte dans l'évaluation faite par l'OMS/OCDE.

Effets de la pollution de l'air sur la santé

Chaque année, des centaines d'études sont publiées sur la façon dont l'air pollué nuit à notre santé. L'OMS a récemment averti que les impacts peuvent déjà se produire à des niveaux de concentration plus faibles qu'initialement envisagés et que l'éventail des impacts possibles est plus large (4). L'air pollué contribue non seulement à la mort prématurée, aux maladies cardiaques et pulmonaires, aux problèmes respiratoires et à l'asthme, mais elle peut également interférer avec le bon développement d'un enfant, encore in utero. Il existe également de nouvelles preuves reliant la pollution de l'air au développement du diabète, une maladie chronique majeure en Europe et dans le monde.

Malgré les importants problèmes de santé et les hauts coûts associés à la production d'électricité au charbon, le gouvernement polonais désire poursuivre l'utilisation de centrales au charbon à l'avenir : des nouvelles installations ayant des capacités de production de plus de 11,2 GW sont en projet, sous la forme de neuf nouvelles centrales ou blocs au charbon, le tout correspondant à un montant d'investissement estimé à 17 milliards d'euros. Avec ces centrales, la Pologne est le seul pays de l'UE qui défie la tendance à la baisse en matière de capacité de production d'énergie au charbon.

DES INVESTISSEMENTS DANS LE CHARBON PAR RAPPORT À DES INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ?!

Chacune des neuf nouvelles centrales au charbon composant l'ensemble de ce projet est associée à un type de financement public : soit parce que certaines des nouvelles entités appartiennent à l'Etat, soit parce que l'investissement est réalisé par une société appartenant à l'Etat, ou encore parce que des fonds publics possèdent des actions dans la société d'investissement. Cet investissement public oriente la Pologne encore plus dans une direction malsaine et au final entrave les efforts en matière de prévention de la santé.

Un récent rapport publié par le Fonds monétaire international (FMI) (5) a constaté que les entreprises de combustibles fossiles - le charbon, le pétrole et le gaz - bénéficient de subventions globales atteignant 5,3 billions USD (4,84 billions d'euros - soit 4 840 000 000 000 EUR). Le charbon est le combustible fossile

bénéficiant des plus importantes subventions dans cette estimation. Ce montant comprend les coûts externes tels que les coûts de santé inhérents à la pollution de l'air ou des émissions de dioxyde de carbone (CO2), et couvre non seulement la production d'électricité, mais également d'autres secteurs. Les auteurs de l'étude du FMI soulignent que le charbon est le produit énergétique à plus forte intensité de pollution atmosphérique et carbonique, et malgré cela aucun pays n'impose des impôts vraiment significatifs, d'un point de vue environnemental, sur l'utilisation du charbon.

Dans l'Union européenne, ces entreprises de combustibles fossiles bénéficient de 301 milliards d'euros de subventions. Dans les pays européens émergents, dont la Pologne, les subventions pour le charbon constituent plus de 5 pour cent du PIB du pays, selon l'estimation du FMI.

Le montant global des subventions de combustibles fossiles au niveau mondial est supérieur au total des dépenses en matière de santé de l'ensemble des gouvernements du monde.

Subventions pour le charbon existant en Pologne et la santé

Selon un nouveau calcul effectué par la Health and Environment Alliance (HEAL) (6), la production d'électricité au charbon bénéficie d'une subvention de 17,5 à 39,4 milliards de PLN chaque année (soit 4,2 à 9,3 milliards d'euros). Cette quantification est basée sur les estimations de l'Institut d'études économiques de Varsovie (7), en ajoutant les subventions indirectes pour la santé de 3 à 8,2 milliards d'euros, qui avaient été calculées dans le rapport du HEAL « La facture de santé restée impayée » (8).

Ce calcul montre que le financement public pour le charbon peut être plus élevé que l'aide annuelle que les hôpitaux publics reçoivent en Pologne, qui est de 28,4 milliards de PLN (9).

ÉTUDE DE CAS : LECZNA - DÉPENSER L'ARGENT PUBLIC QUI MENACE NOTRE SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

La région de Lublin, à la frontière orientale de la Pologne, est une région offrant une abondance de champs verts, avec de nombreux sentiers de randonnée et cycliste, et de l'air pur. C'est un centre de production agricole pour la Pologne. Et pourtant, cet environnement vierge est menacé : la société polonaise Bogdanka veut construire une centrale au charbon de 500 MW dans la municipalité de Leczna. La société Bogdanka a effectué, conjointement avec la société française ENGIE, une demande de permis environnemental.

Même si cette future centrale au charbon utilise la technologie de filtre la plus récente, elle contribuera malgré tout à une dégradation de la qualité de l'air dans la région, et aura des impacts sur la santé dans tout le pays. Selon une modélisation effectuée par la HEAL, cela signifierait des coûts allant de 0,875 à 2,8 millions EUR (3,5 à 11,25 millions PLN) par an dans la région de Lublin, résultant de décès prématurés, d'une augmentation du taux de bronchite chronique chez les adultes, et de la bronchite chez les enfants, ainsi que de la perte de productivité (les gens restant à la maison n'étant pas en mesure de travailler). Si la centrale fonctionnait pendant quarante ans, ce qui correspond à la durée de vie moyenne d'une centrale au charbon, le montant total des dépenses de santé externes serait de 35 à 113 millions EUR (140 à 450 millions PLN).

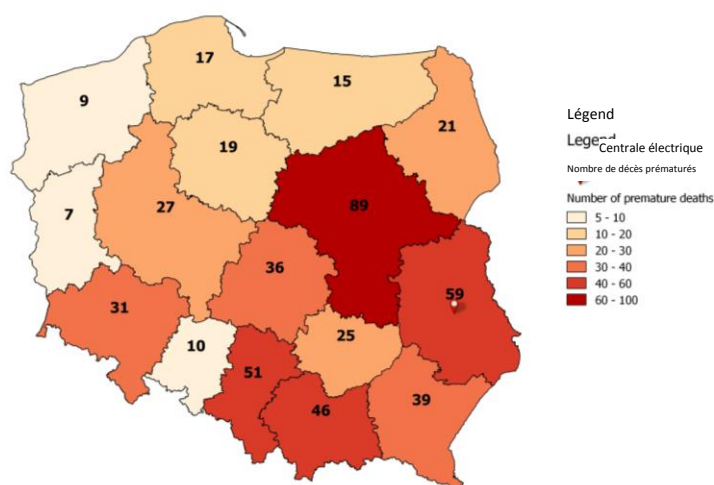
Pour l'ensemble de la Pologne, les coûts seraient de 7,5 à 24,05 millions EUR / 30 à 96,175 millions PLN en effets sur la santé externes par an, avec un montant total de 300 à 962 millions EUR (1200 à 3847 millions PLN) en 40 ans.

Coûts en matière de santé de la future centrale de Leczna

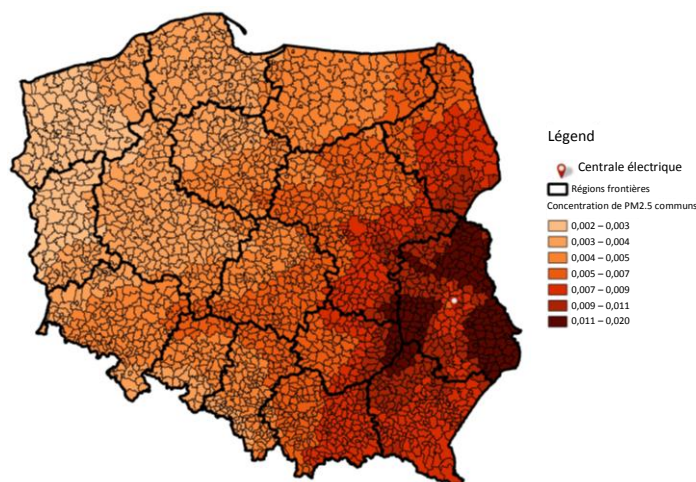
Selon un nouveau calcul effectué par la Health and Environment Alliance (HEAL), la future centrale de Leczna contribuera à la dégradation de la qualité de l'air, non seulement dans le voisinage de la centrale, mais également dans toute la Pologne.

Les coûts en matière de santé de Leczna seront de 0,875 à 2,8 millions EUR par an dans la région de Lublin. Si la centrale fonctionnait pendant quarante ans, ce qui correspond à la durée de vie moyenne d'une centrale au charbon, le montant total des dépenses de santé externes serait de 35 à 113 millions EUR (140 à 450 millions PLN).

Pour l'ensemble de la Pologne, les coûts seraient de 7,5 à 24,05 millions EUR / 30 à 96,175 millions PLN en effets sur la santé externes par an, avec un montant total de 300 à 962 millions EUR (1200 à 3847 millions PLN) en 40 ans.



Nombre de décès prématurés de la future centrale de Leczna pour l'ensemble de la Pologne, sur une durée de vie de 40 ans



Augmentation de la concentration de matières particulaires provenant de la future centrale de Leczna, annuellement

DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Les données et la méthodologie utilisée pour calculer les effets de la future centrale de Leczna sur la santé suivent une approche utilisée par l'Organisation mondiale de la Santé et la Commission européenne. L'approche en cinq étapes prend en compte les émissions de polluants atmosphériques de la future centrale, la dispersion des polluants dans l'atmosphère et l'augmentation résultante de la pollution de l'air, la population étant exposée à la pollution, l'impact sur la santé, et au final, y rattache une valeur économique002E

Afin de calculer les coûts en matière de santé de Leczna, les données des rapports suivants ont été utilisées : Le rapport du Bureau Central des Statistiques sur la population polonaise (10), la base de données sur la morbidité polonaise en milieu hospitalier (11), l'Assurance sociale (12). Cependant, ces coûts en matière de santé dans le calcul sont une sous-estimation, puisque tous les effets sur la santé de la population n'ont pas pu être quantifiés.

Le modèle utilisé pour calculer la dispersion de la pollution de l'air, également dans le voisinage de la centrale, est le système de modélisation CALPUFF, recommandé par l'Environmental Protection Agency (Agence de protection environnementale) aux États-Unis (13). Ce modèle permet un calcul beaucoup plus précis que le modèle utilisé par les autorités polonaises.

UN AVENIR ÉNERGÉTIQUE SAIN - POUR LECZNA ET POUR LA POLOGNE

Cet avenir malsain pour Leczna et pour l'ensemble de la Pologne doit être évité, et des solutions alternatives existent. Il existe un important potentiel dans la province de Lublin pour la production d'énergie renouvelable à partir d'énergie solaire, d'hydroélectricité, de géothermie et d'énergie éolienne, ainsi que le biogaz et les biocarburants de par la production agricole existante.

Ce potentiel existe aussi pour l'ensemble du pays : en seulement six ans, le pays a augmenté sa part d'éoliennes et d'autres énergies renouvelables de 10 pour cent (14).

Ces investissements de 17 milliards d'euros pour les nouvelles centrales au charbon seraient une contribution bien nécessaire pour un avenir énergétique propre et sain en Pologne.

VOICI CE QUE LE GOUVERNEMENT POLONAIS DEVRAIT FAIRE

- **Émettre un moratoire sur la construction de Leczna et d'autres nouvelles centrales au charbon**
- **Établir une stratégie visant à réduire la dépendance en matière de production d'électricité au charbon et de financement public**
- **Augmenter le financement public pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie**
- **Soutenir les efforts visant à établir un accord international contraignant et équitable à la conférence COP21 à Paris en décembre 2015**

La Health and Environment Alliance (HEAL) est une organisation européenne à but non lucratif de premier plan se concentrant sur la manière dont l'environnement affecte la santé dans l'Union européenne (UE). Avec le soutien de plus de 70 organisations membres, la HEAL apporte une expertise indépendante et des preuves émanant de la communauté de la santé à différents processus décisionnels. Notre large alliance représente des professionnels de santé, des assurances santé à but non lucratif, des médecins, des infirmières, des groupes sur le cancer et l'asthme, des citoyens, des groupes de femmes, des jeunes, des ONG environnementales, des scientifiques et des instituts de recherche en santé publique. Les membres comprennent des organisations internationales et européennes ainsi que des groupes nationaux et locaux. HEAL reconnaît avec gratitude le soutien financier de l'Union Européenne, the Global Call for Climate Action (GCCA), et European Climate Foundation (ECF). Les opinions exprimées dans cet exposé ne reflètent pas nécessairement les positions officielles des bailleurs de fonds.

Le rôle de la France dans le charbon polonais

La société française ENGIE (anciennement GDF-Suez), qui a fait la demande d'obtention d'un permis environnemental pour la centrale de Leczna (avec Bogdanka), est une société partiellement détenue par l'État français qui détient 33 pour cent de ses actions.

En préambule des négociations climatiques du UN COP21 en décembre 2015 à Paris, de nombreuses organisations de la société civile exhortent le gouvernement français à mettre fin à sa double position en matière de climat et de politique énergétique. D'une part, le gouvernement augmente le financement climatique et interdit les crédits à l'exportation pour le charbon, et d'autre part ENGIE poursuit la construction de nouvelles centrales au charbon en Turquie, en Mongolie, au Brésil et dans d'autres pays (15).

ENGIE a entre-temps annoncé qu'il mettra fin à des investissements dans de nouveaux projets des centrales de charbon à l'étranger, mais qu'il continuerait à ces projets qui ont atteint le stade contractuelle. On ne sait pas ce que cela signifie pour la centrale Leczna.

RÉFÉRENCES

1. LES CHIFFRES DU CHARBON EN POLOGNE : [HTTP://WWW.PSE.PL/UPLOADS/KONTENER/RAPORT_ROCZNY_2014.PDF](http://www.pse.pl/uploads/kontener/raport_roczny_2014.pdf)
2. KOBIZE : [HTTP://WWW.KOBIZE.PL/UPLOADS/MATERIALY/INWENTARYZACIE_KRAJOWE/2015/BILANS%20EMISJI%20-%20RAPORT%20PODSTAWOWY_2013.PDF](http://www.kobize.pl/uploads/materialy/inwentaryzacja_krajowe/2015/BILANS%20EMISJI%20-%20RAPORT%20PODSTAWOWY_2013.PDF)
3. OMS/OCDE : [HTTP://WWW.EURO.WHO.INT/EN/MEDIA-CENTRE/SECTIONS/PRESS-RELEASES/2015/04/AIR-POLLUTION-COSTS-EUROPEAN-ECONOMIES-US\\$-1.6-TRILLION-A-YEAR-IN-DISEASES-AND-DEATHS,-NEW-WHO-STUDY-SAYS](http://www.euro.who.int/en/media-centre/sections/press-releases/2015/04/air-pollution-costs-european-economies-us$-1.6-trillion-a-year-in-diseases-and-deaths,-new-who-study-says)
4. OMS REVIHAAP : [HTTP://WWW.EURO.WHO.INT/EN/HEALTH-TOPICS/ENVIRONMENT-AND-HEALTH/AIR-QUALITY/PUBLICATIONS/2013/REVIEW-OF-EVIDENCE-ON-HEALTH-ASPECTS-OF-AIR-POLLUTION-REVIHAAP-PROJECT-FINAL-TECHNICAL-REPORT](http://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/air-quality/publications/2013/review-of-evidence-on-health-aspects-of-air-pollution-revihaap-project-final-technical-report)
5. RAPPORT DU FMI : [HTTP://WWW.IMF.ORG/EXTERNAL/PUBS/CAT/LONGRES.ASPX?SK=42940.0](http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=42940.0)
6. RAPPORT COMPLET DU HEAL EN POLONAIS : [HTTP://ENV-HEALTH.ORG/IMG/PDF/20102015_HEAL_POLAND_LECZNA_REPORT_FINAL.PDF](http://env-health.org/img/pdf/20102015_heal_poland_leczna_report_final.pdf)
7. INSTITUT D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE VARSOVIE : [HTTP://WISE-INSTITUTE.ORG/COMMON/FILES_DOWNLOAD.PHP?FID=36](http://wise-institute.org/common/files/download.php?fid=36)
8. LA FACTURE DE SANTÉ RESTÉE IMPAYÉE : [HTTP://ENV-HEALTH.ORG/UNPAIDHEALTHBILL](http://env-health.org/unpaidhealthbill)
9. SOUTIEN PUBLIC POUR LES HÔPITAUX EN POLOGNE : [HTTP://WWW.NFZ.GOV.PL/GFX/NFZ/USERFILES/PUBLIC/BIP/FINANSE_NFZ/2015/2014_07_31_PLAN_FINANSOWY_2015.XLS](http://www.nfz.gov.pl/gfx/nfz/userfiles/public/bip/finanse_nfz/2015/2014_07_31_plan_finansowy_2015.xls)
10. RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES STATISTIQUES SUR LA POPULATION POLONAISE : POPULATION. TAILLE ET STRUCTURE PAR SUBDIVISION TERRITORIALE, 30/06/2014 : [HTTP://STAT.GOV.PL/OBSZARY-TEMATYCZNE/LUDNOSC/LUDNOSC/POWIERZCHNIA-I-LUDNOSC-W-PRZEKROJU-TERYTORIALNYM-W-2014-R-,7,11.HTML](http://stat.gov.pl/obszary-tematyczne/ludnosc/ludnosc/powierzchnia-i-ludnosc-w-przekroju-terytorialnym-w-2014-r-,7,11.html)
11. BASE DE DONNÉES SUR LA MORBIDITÉ POLONAISE EN MILIEU HOSPITALIER : [HTTP://WWW.PZH.GOV.PL/CHOROBOWOSC-SZPITALNA/](http://www.pzh.gov.pl/chorobowosc-szpitalna/)
12. ASSURANCE SOCIALE POLONAISE : [HTTP://WWW.PSZ.ZUS.PL/DEFAULT.ASPX](http://www.psz.zus.pl/default.aspx)
13. SYSTÈME DE MODÉLISATION CALPUFF : [HTTP://WWW.SRC.COM/CALPUFF/DOWNLOAD/CALPUFF_VERSION6_USERINSTRUCTIONS.PDF](http://www.src.com/calpuff/download/calpuff_version6_userinstructions.pdf)
14. AUGMENTATION DE LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : [HTTP://WWW.PSE.PL/](http://www.pse.pl/)
15. RAPPORT : ENGIE : LA RUÉE VERS LE CHARBON, LE CLIMATE ACTION NETWORK EUROPE, LE RÉSEAU ACTION CLIMAT FRANCE, AMIS DE LA TERRE : [HTTP://WWW.CANEUROPE.ORG/DOCMAN/POSITION-PAPERS-AND-RESEARCH/COAL-2/2696-PRESS-BRIEFING-ADA-YUMURTALIK-ENG/FILE](http://www.caneurope.org/docman/position-papers-and-research/coal-2/2696-press-briefing-ada-yumurtalik-eng/file)

